

Antony comprend près de 62 000 habitants, dont environ 48 % d'hommes. Parmi ceux-ci 18 % ont plus de 60 ans, soit près de 5400. Les données statistiques médicales (étude de Mc Farlane par exemple) révèlent qu'à cet âge, près de 40 % présentent des troubles prostatiques : cela ferait donc plus de 2000 Antoniens qui auraient, dans leur vie quotidienne (déplacements, activités sociales et culturelles, courses...), des limitations liées à leur besoin d'uriner toutes les deux à trois heures environ. Et cela sans compter les autres populations concernées (autres maladies urinaires, jeunes enfants...).

Si l'on excepte d'une part les caniveaux, platanes et portes cochères, et de l'autre les établissements de restauration et les débits de boisson, quels sont dans notre ville les moyens de soulager proprement et gratuitement ses envies ? Des toilettes sont, certes, accessibles dans la plupart des services publics (mairie, sous-préfecture, médiathèques, cinéma, conservatoire...) mais pas tous (celles de la maison de l'Emploi sont ainsi condamnées depuis l'instauration du plan Vigipirate) et ces services ne sont pas ouverts en permanence (les toilettes du marché ne sont ouvertes que les matins de marché). Il en existe aussi d'autres dans certains espaces verts (Parc de Sceaux, cimetière...) mais pas systématiquement et pas en permanence (ainsi celles du Parc des Alisiers, qui étaient pourtant toutes neuves, ont été démontées cet automne). De plus, ces facilités ne sont en général pas signalées et seuls les habitués les connaissent.

Ne serait-il pas opportun de prévoir des toilettes publiques dans les différents quartiers à l'occasion de chaque opération de rénovation (place du Marché, gare de la Croix-de-Berny, gare d'Antonyville, quartiers Jean-Zay...) ? Et, sans attendre, de diffuser sur le site de la Mairie la répartition des toilettes existantes ?

Bruno Édouard



Depuis plusieurs années, l'opposition municipale demande que des tarifs réduits soient accordés, pour le cinéma notamment, aux titulaires des minima sociaux (RSA, minimum vieillesse, demandeurs d'asile...). A chaque fois la réponse de la Mairie est négative mais le prétexte varie.

Pendant un temps, le motif était que les caissiers du cinéma ne pourraient pas vérifier la situation du demandeur de tarif réduit. Isabelle Rolland, maire adjointe à la Culture, avait ainsi déclaré en Conseil municipal : « Pour les demandeurs d'emploi, il y a les cartes de chômeurs délivrées par Pôle-Emploi mais pour le RSA, il n'y a pas de carte, comment voulez-vous qu'on vérifie ? ». Cette réponse montre à la fois une grande méconnaissance pratique des aides sociales et un certain mépris pour les personnels du Sélect. En effet, pour dire cela, il faut ne jamais avoir vu de carte de Pôle-Emploi : ces cartes ne comportent ni photo, ni date limite de validité, elles ne sont que le support physique du numéro d'identification du « chômeur » à Pôle-Emploi. De fait, tous les agents d'accueil des cinémas et musées de France réclament aux demandeurs d'emploi, non pas leur carte, mais une attestation datant de moins de 3 ou 6 mois. Pour les titulaires du RSA, de la même façon, ils demandent une attestation récente de la CAF. Nous renvoyons nos lecteurs sur notre site (www.citoyensaanony.fr rubrique Perles et gags) où un exemple réel de tarification et de justificatifs est en ligne. On ne comprend pas bien pourquoi ce qui est pratiqué au Grand Palais serait impossible au Sélect ? Sauf à considérer que les agents de caisse du Sélect sont un peu limités.

Mais maintenant, la réponse a changé. Lors du Conseil municipal du 22 septembre 2016, la même adjointe a maintenu son refus au motif qu'il convenait surtout d'accompagner ces personnes au cinéma où ils n'iraient pas de manière autonome ! Bien sûr ! Ces pauvres sont comme des enfants, il faut qu'ils demandent poliment à « notre bon maître » le CCAS, la casquette à la main : après évaluation de leur niveau culturel, on verra si on peut leur offrir une contremarque gratuite... Ce soir-là, l'honnêteté oblige à dire que c'est Christian Ollivry, conseiller délégué à la Solidarité, qui sauva l'honneur du débat en précisant que, en général, les intéressés n'avaient besoin de personne pour aller au cinéma !



Marie-Claire Cloison

Ordures : le grand bazar

Depuis le début de l'année, alors que les modalités de collecte des ordures établies auparavant par la CAHB convenaient plus ou moins, Vallée Sud Grand Paris, la nouvelle intercommunalité dirigée par Jean-Didier Berger, maire de Clamart, a décidé de changer, et les jours, et les heures, et le prestataire ! Partant du principe, logique, que moins de jours de collecte ferait moins de pollution liée aux camions. Mais ce changement s'est fait sans aucun bon sens et dans un état d'impréparation inimaginable. Ainsi, pour les commerçants du centre-ville une des collectes a lieu le samedi à 18 heures, en plein rush de la clientèle ! Qui a eu cette idée baroque ? Et qui, à la Mairie, a laissé faire ? Pour les habitants des zones pavillonnaires, ce n'est guère mieux : le mercredi est le jour de collecte des bacs jaunes, mais les camions du nouveau prestataire, littéralement perdus, tournent dans tout Antony jusque tard le soir, passant et repassant, parfois en marche arrière, dans les mêmes rues et tout ça pour ne pas réussir à tout collecter. Du coup, des bacs jaunes sont restés dehors les deux premières semaines et il fallut que le prestataire fasse une collecte supplémentaire un dimanche ! Bien sûr aucune information sur ce fiasco sur le site de l'intercommunalité ou sur celui de la Mairie... Que le maire de Clamart ignore ce qu'il se passe dans les rues d'Antony, passe encore... Mais les élus antoniens sont-ils à ce point frileux qu'ils ne peuvent pas sortir dans la rue, constater les amoncellements et téléphoner à qui de droit ?



Bruno Édouard

Edito

Élu local, le plus beau des mandats !

Être élu local, c'est un engagement du quotidien, c'est porter de l'attention à l'autre, celui que l'on croise dans la rue, son voisin, son camarade de club de sport, son commerçant...

C'est accepter l'autre, l'écouter, le considérer. C'est exigeant mais passionnant !

Aujourd'hui l'attitude de la municipalité interroge. Quelle conception a-t-elle du mandat que lui ont confié les Antoniens ?

Elle refuse d'engager une véritable discussion sur l'avenir de la Place du Marché et du centre-ville que des Antoniens réclament. Sans aucune concertation avec les commerçants du centre-ville elle vote sans discernement le ramassage des ordures à 18 h le samedi alors que l'activité bat encore son plein. Elle ne mène aucune action dans le quartier du Noyer-Doré où certaines cages d'escalier sont laissées à l'abandon.

Ces quelques exemples récents montrent une municipalité à distance de ces concitoyens et de leur quotidien.

Au-delà des idées et des clivages que nous avons avec la municipalité, c'est aujourd'hui son engagement à l'égard des Antoniens qui nous interpelle.

Citoyens à Antony

Coordonnées de notre élu Citoyens à Antony :
Jean-Marc Feuillade, conseiller municipal
feuillade@wanadoo.fr ou 06.78.03.35.37

**Votre soutien financier à Agora est
bienvenu.**

Adressez vos dons à Citoyens à Antony,
7 ter rue Pasteur - Antony

Antony-pôle : Il ne nous dit pas tout !

Le maire, en réponse à l'article publié dans notre précédent numéro et à notre présence à la rencontre avec les investisseurs pressentis sur le secteur Antony-pôle, se fend, enfin, d'un édit sur le devenir de ce quartier... et pourtant, comme il en a l'habitude, une fois encore, il ne nous dit pas tout... Il ne nous dit pas que le concours lancé contre l'avis de certains de ses élus, ne concerne qu'une petite partie du secteur Antony-pôle, environ 2,5 hectares sur un périmètre d'aménagement vingt fois plus important (40 hectares). Il ne nous dit pas que l'aménagement global de ce quartier reste dans sa main et qu'il a définitivement enterré la concertation organisée en 2013... Il ne nous dit pas qu'aujourd'hui il a un autre projet, un projet à dominante de logements privés, environ 3 000 appartements réduisant à portion congrue l'emploi et les activités économiques autour de la nouvelle gare Antony-pôle. Le maire n'a plus d'yeux que pour les promoteurs... Il ne nous dit pas quels seront les investissements publics nécessaires pour accueillir une augmentation de population d'environ 15 % dans les dix prochaines années. Antony atteindrait alors les 70 000 habitants quand Patrick Devedjian, en 1983, affirmait qu'avec plus de 60 000 résidents la vie à Antony serait insupportable... Il ne nous dit pas ce que deviendront les activités hébergées au centre André-Malraux voué à la démolition. Il se garde bien de nous faire savoir quel sera le coût des équipements publics nécessaires pour l'accueil des nouveaux habitants... Il ne dit rien sur les conséquences de l'impact d'une gare Antony-pôle qui d'évidence nécessitera de nouvelles infrastructures de transports puisqu'on prévoit l'arrivée d'une dizaine de lignes de bus. Il ne dit rien sur les parkings et le stationnement, encore moins sur la circulation dans le nouveau quartier... Rien non plus sur la compatibilité et les interrelations entre le centre-ville actuel et le futur pôle autour de la nouvelle gare : deux centres-ville, c'est quand même beaucoup pour Antony, non ? Cela ne risque-t-il pas de désertifier les autres quartiers en matière de commerces et d'équipements ?

Certains prétendent chez les « amis » du Maire que s'il ne dit rien c'est que les projets d'avenir et l'avenir des Antoniens ce n'est déjà plus lui...



Règlement de compte, au Noyer-Doré Jean-Yves coupe le cordon !

Le torchon brûle depuis des mois entre les protagonistes municipaux sensés gérer les activités socio-éducatives et citoyennes du quartier du Noyer-Doré... d'un côté le clan des anciens, animé par Sophie Devedjian qui bec et ongle défend son fief, son bilan, ses amis et sa paroisse... De l'autre les jeunes loups et le maire qui entendent reprendre la main et s'accaparer l'héritage... la sourde bataille passe désormais par l'attribution des subventions aux associations patronnées par l'un ou l'autre clan... Sophie semble perdre la main, le maire a sucé, pour partie, la subvention à son association « la grande cordée », quelques dizaines de milliers d'euros pour partie compensées par une aide exceptionnelle du « compagnon » Président du Conseil départemental, subvention dénoncée par le club adverse qui affirme que l'association concurrente n'a plus que quatre bénéficiaires...

À Antony, c'est ça la politique de la ville ! Un champ de bataille pour récupérer le magot des finances publiques investies dans les actions socio-éducatives et citoyennes espérant ainsi s'assurer les voix pour les prochaines élections...

Gabrielle Guillaume



Jean-Marc Feuillade

Quartier du Noyer-Doré : Antony-Habitat racketté !

En 2012, 880 appartements sociaux du quartier du Noyer-Doré ont été transférés à Antony-Habitat par un autre bailleur, la Semidep. Une convention liait la Semidep et le Département des Hauts-de-Seine pour l'occupation du terrain, elle se terminait en 2016. Décision a donc été prise de la prolonger jusqu'en 2042. Sage proposition qui garantit la gestion par l'office public municipal et écarte le risque d'un transfert vers un opérateur privé... Là où le bât blesse c'est les conditions financières qui ont été acceptées par Antony-Habitat : de 45 247 euros de redevance annuelle, on passe à plus de 163 000 euros dès cette année puis de 2022 à 2044 ce sont chaque année 288 000 euros qui devront être déboursés par l'office municipal... Au Conseil d'administration d'Antony-Habitat, le représentant de la Confédération Nationale des Locataires s'est insurgé en vain : la Direction de l'office estime avoir les moyens de supporter cette augmentation. Mais cet argent aurait pu être employé à l'amélioration de bâtiments qui pourtant en ont bien besoin... Pas sûr que les locataires apprécient ce racket !

Jean-Marc Feuillade



Place du marché : L'étonnant silence de l'institution Sainte Marie.

Il y a douze ans Sophie Devedjian, adjointe à l'urbanisme, s'engageait, lors de la refondation du plan local d'urbanisme (PLU), à promouvoir une sortie du groupe scolaire élémentaire de l'institution Sainte-Marie sur la Place du Marché lorsque celle-ci serait réaménagée. En effet le nouveau PLU autorisait la construction d'immeubles à la place des pavillons, générant à terme un trafic routier important sur cet axe et dans le centre-ville alors que l'entrée et la sortie des écoles se font Avenue Gabriel-Péri et Rue Mounié au milieu du trafic. En termes de sécurité cette promesse avait tout son sens.

Aujourd'hui les immeubles continuent de se construire et 200 à 300 logements supplémentaires seront livrés dans les prochaines années rue Gabriel-Péri. L'aménagement de la Place du Marché est à l'œuvre. Par contre la sortie des écoles sur cette place est très loin d'être garantie et la promesse peut-être même oubliée.

Si les commerçants ont pu exprimer leurs inquiétudes sur l'aménagement de la place, que les riverains ont demandé des garanties concernant la fermeture de la rue du Marché, que des Antoniens ont souhaité une concertation plus conséquente, rien ne filtre sur les actions de l'institution Sainte-Marie pour obtenir une sortie d'école sur cet espace piétonnier. On en finit même à se demander si la Direction de l'établissement la souhaite réellement ? Ou si la mairie les invite à une discrétion sur cette question car il se bruisse que des projets d'extension des établissements de l'Institution sont en négociation. Quoi qu'il en soit, alors que la sécurité des enfants est en jeu, ce silence est surprenant !

Fabien Feuillade

Retrouvez-nous sur :
www.citoyensaantony.fr